

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel:0358430060 Mail: <u>sforey@yonne.fff.fr</u>

PV95 CDA 10

PV de la C.D.A. du 2 Novembre 2023

<u>Président</u> : M. Christophe Gioe

<u>Présents</u>: MM. Adil Maldou, Hugo Bouadou, Yohann Frappin, Djamal Messaoudi, Stéphane Morel, Claude Barret, Romain Wallon, Laurent Musij, Ronan Amaral, Thierry Renault, Patrick

Grivet

Absents excusés: MM. Léa Mazza, Laurent Klimczak, Alexis Gil

Début de la réunion : 19 h 10,

M. Christophe Gioe est désigné secrétaire de séance.

Carnet de famille:

La CDA adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Aurélien Chaton, arbitre, pour le décès de sa grand-mère
- Christophe Gioe, arbitre et président de la CDA, pour le décès de sa grand-mère

Elle adresse ses vœux de prompt rétablissement à:

- Laurent Musij
- Michel Szelag
- Rogerio Fernandes Carvalho
- Alexis Gil
- Maxime Lurier
- Hakim Malki
- Lahouari Ben Amar

La CDA remercie les clubs d'Appoigny, Gurgy, Joigny & Brienon pour le prêt des installations sportives, le Conseil Général de l'Yonne pour le prêt de salle de l'assemblée générale des arbitres et le club de l'AJ Auxerre pour l'accueil des FIA.

Le PV du 4 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Bilan début de saison

Le début de saison a été marqué par divers changements et événements :

- Mise en place du règlement intérieur de la CDA tel qu'il a été présenté aux arbitres lors de l'AG du 23 septembre et publié sur le site du district le 10 juillet 2023. Il est décidé à l'unanimité des membres présents que sa mise en application effective soit au 25 septembre 2023.
- Réunion de rentrée des jeunes arbitres et éducateurs des catégories jeunes le 9 septembre. Etaient accompagnateurs Hugo Bouadou & Alexis Gil. Deux ateliers ont été



DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel:0358430060 Mail: <u>sforey@yonne.fff.fr</u>

dispensés aux acteurs portant notamment sur l'aspect relationnel entre dirigeants et arbitres d'une part et lois du jeu d'autre part (biathlon arbitral). L'expérience est à renouveler à l'avenir.

La réflexion est ouverte sur l'organisation d'une session similaire pour les éducateurs D1 / D2 et arbitres de ces catégories (Djamal Messaoudi & Ronan Amaral ont la charge du sujet, en lien avec Bruno Billotte, CTD du district).

- Assemblée générale des arbitres :

Le 23 septembre, tous les arbitres icaunais étaient convoqués à la traditionnelle réunion de rentrée.

Lors de ce stage, ont notamment été abordés les thèmes suivants :

- o Rôles des membres de la CDA
- o La commission de discipline
- o Le RI 2023-2024
- o Les désignations & observations
- o La ligne technique de la saison
- o Un rappel sur le carton blanc

Nous avons également eu le plaisir de recevoir Bruno Billotte, CTD du district, pour une intervention remarquée sur le rôle de l'arbitre dans un club et le ressenti arbitral.

Lors de cette assemblée, nous avons accueilli 54 arbitres (liste des présents en annexe 1). Pour les arbitres absents non excusés, au nombre de 10, une application du RI est décidée à l'unanimité (B1. Trois matchs de non-désignation et droits financiers selon barème du district en vigueur).

Le support de la réunion est joint en annexe 2 du présent PV.

L'enquête de satisfaction démontre un large plébiscite de la population présente (notes sur 5, avec 38 réponses obtenues) :

1.	De manière générale, comment jugez-vous cette matinée :	4.39
2.	Qualité de l'animation :	4.61
3.	Qualité du support :	4.39
4.	Pertinence des sujets choisis:	4.47

Ces notes mettent en exergue l'investissement de la CDA et font plaisir aux animateurs.

- Tests physiques:

Deux sessions se sont déjà déroulées, sur les installations de Gurgy (le 30 septembre) et celles de Joigny (le 07 octobre). Les deux prochaines se dérouleront à Tonnerre (18 novembre) et Avallon (13 janvier).

A ce jour seuls les arbitres suivants obtiennent la note maximale de 10/10:

- Ali Tatligun
- Sunny Do Fundo
- Goran Stanisic
- Rida Hallal
- Enes Yilgin



DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel:0358430060 Mail: <u>sforey@yonne.fff.fr</u>

- Anthony Imbert
- Ludovic Houchot
- Donatien Babo
- Thomas Julien
- Abdellah Zarouali
- Axel Golisset
- Mohamed Khallouk
- Ammy Traoré
- Bruno Basler
- Djamal Messaoudi

Un effort conséquent est demandé aux arbitres ayant atteint des paliers inférieurs. Pour rappel il est possible de venir autant de fois que possible jusqu'au dernier test d'Avallon, la meilleure note étant prise.

- Réunion de rentrée des observateurs

Première FIA de la saison

La première FIA icaunaise s'est déroulée sur les magnifiques installations du centre de formation de l'AJ Auxerre les 7, 14 & 21 octobre dernier.

Sur les 14 candidats formés sur les trois sessions, 13 ont réussi l'examen final. Nous encourageons le candidat ayant échoué à se représenter lors de la prochaine session.

La liste des potentiels futurs arbitres est mentionnée en annexe 3 du présent PV. Nous notons la présence de trois arbitres féminines dont deux jeunes.

A noter que Guillaume Goury, candidat du club d'Avallon a été formé par nos collègues de la Nièvre, que nous remercions.

Une mention spéciale aux formateurs icaunais ayant participé à ces journées : Patrick Grivet, Théo Huel, Hugo Bouadou, Philippe Chanudet, Guillaume Vié, Djamal Messaoudi, Adil Maldou, Yohann Frappin & Christophe Gioe.

Suivi des désignations

Les désignations sont malheureusement toujours une source de frustration tant pour le corps arbitral, notamment à cause des délais et des changements de dernière minute que pour les désignateurs pour la charge administrative qu'elles représentent.

Le président rappelle aux désignateurs l'objectif de mettre à disposition les désignations une dizaine de jours avant les rencontres (idéalement le mardi de la semaine précédente).

La CDA rappelle aux arbitres et parents des jeunes <u>qu'il n'est pas admissible</u> d'écrire en direct aux désignateurs pour se plaindre de destination trop lointaine ou de clubs non désirés. Le contact en direct étant réservé aux urgences et impondérables.



DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel:0358430060 Mail: <u>sforey@yonne.fff.fr</u>

Une application rigoureuse est désormais faite du règlement intérieur pour toutes les indisponibilités posées hors délai, hors du RI.

Suivi des observations

A ce jour, les observations suivantes ont été effectuées et validées :

D1:5 D2:3 D3:5

Jeunes arbitres: 9

Compte tenu des démissions de certains arbitres / observateurs, les groupes de D3 se font désormais comme suit :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Imbert	Gosnet	Leungoue	Gautreau
Mazza	Szelag	Allard	Pacot
Lahaye	Guicheteau	Le Moing	Salmon
Garcia	Pisson	Thomas	Traoré
Mary	Suchorski	Basler	Golisset
		Tampon	Ouaali

Les observateurs sont : Poule A : Musij & Rapineau Poule B : Chihi & Ballu

Poule C: Chanudet & Messaoudi Poule D: Ahouissoussi & Lopez

Divers – Questions / Réponses

79 arbitres forment les effectifs du district de l'Yonne, hors effectif FIA.

Plusieurs cas individuels d'arbitres sont évoqués par le bureau : des convocations pour audition vont être émises par le bureau envers les arbitres suivants :

- Alexandre Metivier
- Mickaël Allard
- Ammy Traoré
- Pascal Mary

Un courrier de demande d'explications va être envoyés aux arbitres suivants :

- Landry Suchorski
- Axel Pacot
- Gabriel Carroue
- Quentin Gautreau



DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL 10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP

10 avenue au 4eme Regiment a Intanterießf 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel:0358430060 Mail: <u>sforey@yonne.fff.fr</u>

Laurent Musij évoque le stage Futsal avec la participation de dix arbitres sur les installations de Brienon. Les arbitres ont été dotés d'un vêtement de sport offert par le district.

Yohann Frappin évoque les interventions VRP: les clubs de Auxerre SC, Cerisiers, Joigny & Avallon ont été visités. Trois fléchages vers les FIA ont été faits.

Fin de la réunion : 22 h 10

Le Président Christophe GIOE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »